



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 111739

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la législation nationale en matière de sécurité routière. Constatant un relâchement des comportements des automobilistes et une forte augmentation du nombre de décès sur la route depuis le début de l'année 2011, le Gouvernement a décidé de réagir immédiatement, à travers plusieurs mesures visant à dissuader la vitesse excessive et lutter contre la conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, qui sont les causes majeures des drames de la route. Parmi les nouvelles mesures annoncées, est proposée la suppression des avertisseurs de radars et des panneaux avertisseurs. S'ils adhèrent à la préoccupation nationale pour la sécurité routière, nombre de nos concitoyens contestent ces mesures, considérant au contraire que ces avertisseurs constituent des outils au service de la sécurité. Nombre d'entre eux avancent ainsi leur comportement exemplaire et le fait qu'ils soient titulaires de l'ensemble de leurs points. Il semble qu'un temps de débat et de réflexion collective soit nécessaire avant la mise en oeuvre de ces mesures. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111739

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6462

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)